

Colmar, le 19 décembre 2018

## Que faire de son sapin après les fêtes ?

Il n'y a plus de collecte organisée sur la voie publique pour ramasser les sapins après les fêtes. La présence de nombreux arbres sur les trottoirs, et parfois sur la route, engendrait des problèmes d'insalubrité et de sécurité.

Les Colmariens sont donc invités à venir déposer leurs sapins dans trois lieux identifiés, **du lundi 7 au lundi 14 janvier** :

- Parking du stade nautique
- Parking du Grillen
- Parking des bus Lacarre

Les sapins seront broyés sur place pour être plus facilement transportés aux ateliers municipaux et ainsi, réduire l'empreinte écologique de l'opération. Il s'agit donc tout à la fois de rendre un service de proximité aux Colmariens, mais également de privilégier une solution écologique.

### CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)